

Que dans l'opinion de cette convention, il est désirable et serait avantageux, pour l'avancement de l'éducation générale dans la province, et de la langue française en particulier, qu'un inspecteur français fut nommé pour toute école fréquentée par des enfants acadiens, dans les comtés d'Inverness, Richmond, Antigonish et Guysborough.

Les Acadiens présents à la convention sont priés de s'intéresser au recrutement de leurs collègues et d'y intéresser leurs concitoyens. Les instituteurs sont spécialement invités à s'occuper de cette oeuvre, qui assure d'une façon efficace le maintien de la langue française parmi les Acadiens.

On avait si hautement reconnu l'influence efficace du clergé dans l'oeuvre de l'éducation, qu'il était du plus intelligent patriotisme de faire appel à la nation entière, pour aider à son recrutement et au libre exercice de son action.

En conséquence le congrès vota les résolutions suivantes :

1. Vu que le clergé acadien est moins nombreux qu'il ne devrait l'être en proportion de notre population et en raison des vocations ecclésiastiques qui nous semblent manifestes, et ne correspond pas aux besoins religieux de notre population, et qu'il est désirable de prendre tous les moyens légitimes et autorisés par l'Eglise de leur venir en aide ;

Il est résolu que la Société l'Assomption vienne en secours aux séminaristes acadiens des provinces maritimes en leur aidant pécuniairement, en autant que possible, à défrayer leurs cours de grand séminaire, dans le cas où ils ne pourraient pas se procurer l'argent nécessaire.

Qu'à cette fin une souscription nationale soit ouverte, qu'un fonds de dotation soit constitué et que les argents souscrits soient remis au trésorier de l'Assomption.

Que le conseil d'administration est autorisé à faire entrer à leur destination par tous les moyens que de droit tous les argents qui auraient été donnés pour l'éducation du clergé acadien, spécialement par la Propagation de la Foi à Paris et à Lyon, en quelques mains que ces argents aient été versés.

2. Vu qu'il y a en Acadie des paroisses entièrement françaises et d'autres en partie françaises seulement ; et qu'il est désirable à tous